MODALITÉS D'INSCRIPTION
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (EAJE)
DE SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

La Lyre
2 rue Eugène Collonge
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
lalyre@people-and-baby.com

Les Désidoux
9 rue Eugène Collonge
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
lesdesidoux@people-and-baby.com

IMPORTANT :

L'accès aux établissements d'accueil des jeunes enfants est réservé aux enfants dont l'un des parents réside sur la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Préinscription :

Pour préinscrire votre enfant, vous devez remplir et renvoyer **la fiche de préinscription** téléchargeable sur le site Internet de la Mairie, ainsi que tout autre document nécessaire à l'appréciation de la situation familiale en cas notamment de maladie, de handicap, de chômage ou de ressources non connues par la CAF du Rhône à l'adresse suivante : rpe.stdidier.limonest@enfancepourtous.com

Vous pouvez en complément prendre rendez-vous auprès de la coordonnatrice du RPE les mardis entre 12h30 et 17h.

Tél. : 07 67 83 86 76

Commission d'admission :

Elle se compose de l'adjointe déléguée à la petite enfance, de la directrice des solidarités, des directrices des EAJE, de l'animatrice du RPE, du service de la PMI et du médecin référent des EAJE. Elle se réunit 2 fois par an (**mai** pour la rentrée de septembre et **novembre** pour le mois de janvier). La commission statue sur les admissions au sein des 2 EAJE en fonction de critères d'admission préétablis.
Elle étudie toutes les préinscriptions dûment remplies et signées, faites au préalable par les parents selon les critères d'admission et en fonction des places disponibles.

Les critères d'admission sont :

- La résidence sur la commune
- L'antériorité de la demande
- La situation de la famille (statut, activité, fratrie)
- La situation médicale particulière de l'enfant ou d'un membre de sa famille
- La situation sociale

Décision de la commission :

Les familles sont informées des décisions par courrier dans la quinzaine qui suit. Elles doivent confirmer l'inscription en prenant rendez-vous auprès de la directrice dans les 15 jours suivants Après l'attribution d'une place, pour que votre enfant puisse être effectivement accueilli, il faut que le **dossier d'inscription** soit complet et que l'enfant soit à jour des vaccinations obligatoires selon le calendrier vaccinal en vigueur.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR
POUR TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION

Si une place en EAJE vous a été attribuée lors de la commission, vous devez confirmer votre inscription auprès de la directrice de l'établissement et apporter les pièces suivantes pour la constitution du dossier.

Attention : si les informations indiquées dans la fiche de pré-inscription ne correspondent pas aux justificatifs demandés ci-dessous, alors l'attribution de votre place sera annulée.

□ Une copie du livret de famille ou un acte de naissance avec une copie de la carte d'identité des parents,

□ Une copie de l'attestation de sécurité sociale du parent dont dépend l'enfant.

□ Le nom des personnes autorisées à récupérer l'enfant, le lien et les coordonnées.

□ Une copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance loyer ou facture EDF) à l'inscription.

□ Une copie de l'attestation de travail des employeurs des 2 parents datant de moins de 3 mois à l'inscription.

□ Une copie du justificatif de votre retour à l'emploi si vous êtes en congé maternité ou en congé parental.

□ Une copie de l'attestation de Pôle emploi datant de moins 3 mois si vous êtes en recherche d'emploi.

□ Une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile au nom de l'enfant en cours de validité.

□ Un RIB si vous souhaitez le prélèvement automatique pour le règlement des factures

□ Le carnet de vaccination de l'enfant.

□ Un certificat médical établi par le médecin traitant autorisant l'entrée en collectivité.

□ Une ordonnance en cours de validité adaptée au poids et à l'âge de l'enfant précisant l'antipyrétique / antalgique à donner ainsi que la posologie.

□ S'il y a lieu, un extrait de jugement de divorce.